



**PLENIERE SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR**  
**Mardi 7 décembre 2010**

**Présents**

M. NUNEZ – Sous-Préfet de Bayonne  
M. DAUBAGNA – Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI  
M. CHAPELET – Chef de service, Service Prévention des Risques, DREAL Aquitaine  
M. AMIEL – DREAL AQUITAINE, Bayonne  
M. PAGANI – Commandant du Port, DDTM64  
Mme MICHEL – Police de l'eau, DDTM64  
Mme DULIN – Responsable du Pôle Santé environnementale, ARS 64  
M. LARRE – Président de la Communauté de Communes du Seignanx  
M. CARRERE – Service Urbanisme, Communauté de Communes du Seignanx  
Mme MABILLE – Responsable Mission Développement Durable, Communauté d'Agglomération de BAB  
Mme COURREGES – Responsable du service environnement et développement durable, Mairie Anglet  
M. CAUSSE – Conseiller municipal, Mairie de Bayonne  
M. CALMETTES – Service Hygiène et Sécurité, Mairie de Bayonne  
Mme DUHART – Adjointe environnement, Mairie de Boucau  
M. PERRET – Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos  
Mme TUCOULET – Service Environnement, Mairie de Tarnos  
Mme SARRADE – Chargée de mission, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques  
M. AGOSTINI – Chef du Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine  
M. BOTELLA – Animateur Groupe Eau SPPPI  
M. BOCCARDO – Association IDEAL  
M. CINGAL – Secrétaire général Fédération SEPANSO, Président SEPANSO 40  
M. PACHON – CADE  
M. DURDEYTE – CADE  
M. HERTZOG – Association des Amis du Littoral  
M. CAZEILS – Pilotage et Vice Président Port Bayonne Avenir  
M. LAMARCHE – Chef du Bureau risques industriels, SDIS 64  
M. LAGRABE – Adjoint Chef CIS Anglet, SDIS 64  
M. MARTY – Directeur Ports et Equipements/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque  
M. LAJUSTICIA – Chargé de mission Qualité Sécurité Environnement, Port de Bayonne/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCIBPB)  
M. IVANDEKICS - Président de Port Bayonne Avenir, Directeur de LBC TANK TERMINAL  
M. MASSARDIER – Directeur, AGRIVA  
M. DASTARAC – Directeur industriel, CELSA France  
M. TERRASSE – Directeur QHSE, CELSA France  
M. FISCHER – Département SSE, TURBOMECA Groupe SAFRAN  
M. SUZAN – Responsable exploitation, MAISICA  
M. DRONEAU – Directeur, SOTRAMAB

M. JACQUEMIN – Directeur AIR LIQUIDE

**Excusés**

M. ESPILONDO – Maire Anglet

M. LAMBERT – Directeur administratif, Mairie Anglet

M. CLAVERIE - Animateur Groupe Risque SPPPI

M. le Directeur, MAISICA

Mme la Directrice, ARS 40

Présentation de l'étude: Valérie BEDERE - Consultant

**Ouverture de la séance**

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Accueille les participants, nomme les excusés et passe la parole à M. NUNEZ, Sous-Préfet de Bayonne.

Laurent NUNEZ, Sous-Préfet de Bayonne

Souligne sa volonté de participer activement au SPPPI Estuaire de l'Adour. Le port est un dossier important pour les services de l'Etat. Il mesure l'importance de pouvoir soutenir l'outil de développement économique mais se préoccupe de pouvoir garantir l'information qui est demandé régulièrement par les citoyens. L'instance SPPPI peut permettre de réduire le déficit d'information. C'est l'enceinte idéale pour réfléchir ensemble aux modalités d'amélioration de l'information des riverains et des associations.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Précise les modalités de prise de parole pour l'enregistrement en vue du compte-rendu et propose un tour de table pour la présentation des participants.

La séance va s'organiser en 2 temps :

- Présentation succincte par les industriels LBC, AGRIVA et CELSA France de leur fonctionnement en matière de rejets et des mesures prises pour y remédier avec si nécessaire des compléments apportés par M. AMIEL, DREAL. Les présentations et les débats sont limités dans le temps dans la mesure où une réunion plus approfondie sera consacrée à ce sujet début avril 2011.
- Présentation des propositions pour les nouvelles orientations du SPPPI, de la structuration envisagée afin de pouvoir assurer pleinement les missions de concertation, d'information et de proposition. En 2009, faute de moyens suffisants et compte tenu de la limite du travail bénévole, la Ville d'Anglet a dénoncé la convention entre la DRIRE et la CCI. En 2010, à l'initiative de la DREAL Aquitaine, une réunion s'est tenue à Bordeaux avec la Présidence du SPPPI Estuaire de l'Adour et la CCI avec pour objectif de trouver une solution à la structuration du SPPPI en matière juridique et administrative, et d'envisager la dotation de moyens financiers et humains. Le 5 juillet 2010, une réunion du bureau élargi s'est tenue à Anglet afin de valider la décision de confier une étude financée par la DREAL, à Mme BEDERE. L'étude a pour objet d'établir un état des lieux du SPPPI, de ses pratiques, des attentes de ses membres, de son fonctionnement, des missions qui lui sont assignées, et surtout de proposer une structuration du SPPPI doté des moyens permettant d'assurer son

fonctionnement et de réaliser ses missions. Une nouvelle séance du bureau élargi s'est tenue le 5 novembre 2010 à Anglet pour une présentation du rapport intermédiaire de l'étude que le bureau a validé. Mme BEDERE va donc nous présenter l'étude avec ses conclusions ainsi que les propositions sur lesquelles nous serons amenés à nous prononcer aujourd'hui.

## **PARTIE I**

### **1<sup>ère</sup> présentation : Philippe IVANDEKICS, Directeur LBC Tank Terminal – Présentation jointe 2010 12 07 SPPPI LBC**

La présentation est jointe au compte-rendu. Les apports et précisions qui n'y figurent pas sont reprises ci-dessous :

La cause des émanations du mois de septembre est liée au dégazage d'une cuve de 1200m<sup>3</sup> pour son entretien et pour effectuer des travaux de retour gaz.

Les transferts de produits entraînent un dégazage. Certains produits sont sans odeur, en revanche, d'autres comme les essences de papeteries sont fortement odoriférants.

Avant le dégazage, on procède à la vidange de la cuve et on met une tête de lavage dedans pour rendre le bac propre, sec et compatible aux travaux de soudure. Lorsqu'on a vidé ce bac et introduit la tête de lavage, il s'est avéré que le bac n'était pas complètement vide. En envoyant l'eau dedans, on a remis l'émulsion en suspension. Le produit a été ensuite envoyé à la station de traitement des eaux, composée de bassins de 250m<sup>2</sup> dans lesquels la surface d'évaporation était très importante même si l'épaisseur de la couche d'essences de papeterie était extrêmement faible. Les conditions météorologiques défavorables, ce jour-là, avec un plafond très bas et un grand vent d'ouest ont entraîné la propagation sur Boucau et Tarnos, ainsi que sur Bayonne.

L'essence de papeterie est un sous-produit liquide de la pression du bois, cuit lors de la fabrication du papier kraft, constitué de térébenthine principalement (97%) et d'une fraction de sulfates qui en se recombinaient, créent des mercaptans fortement odoriférants même à très faible dose.

Les actions engagées étaient déjà prévues et avaient fait l'objet d'une présentation au cours du CLIC en début d'année. Sont engagés :

- un retour gaz sur les camions citernes : pendant que le camion est en dépotage, on récupère le liquide dans le réservoir et on renvoie les gaz dans le camion. Les camions seront tous équipés pour pouvoir assurer cette opération dans une dizaine de jours.
- la récupération des vapeurs des réservoirs : toutes les tuyauteries ont été mises en place ainsi que des compteurs massiques afin de pouvoir exercer la même opération de récupération des gaz. L'installation sera prête pour la fin de l'année.
- la récupération de pré-wash waters des navires transportant les essences de papeteries (obligation pour le port de récupérer les eaux de lavage dont le dégazage en mer est interdit). Les eaux sont accueillies dans une cuve qui est en place. On fait une décantation de l'eau et des essences de papeterie. L'essence est récupérée et réintroduite dans le réservoir. Les vapeurs récupérées lors du transfert seront envoyées à l'incinérateur. Les eaux sont envoyées en traitement.
- la récupération des vapeurs des navires : lors du déchargement des navires, un dégazage a lieu avec émanation de vapeurs qui vont être récupérées et envoyées à une

unité de traitement. Les discussions engagées avec la DREAL orientent vers la mise en place d'un incinérateur dont un pilote sera mis en place au cours du premier semestre 2011. Si le pilote donne les résultats attendus, l'installation définitive pourra être réalisée sous contrôle et autorisation de la DREAL et de la Préfecture des Landes.

Tous les travaux annoncés en CLIC en début d'année seront terminés au premier semestre et représentent un montant d'1 M€.

### Questions-Réponses

Georges CINGAL, SEPANSO

Quelle sera la température d'incinération ?

Philippe IVANDEKICS, Directeur LBC Tank Terminal

Les caractéristiques techniques sont à l'étude et seront définies avec la mise en place du pilote (avec l'entreprise BERTIN Technologies).

Ces éléments ainsi que les premières validations du process pourront probablement être fournis lors de la prochaine plénière.

Josette DUHART, Mairie Boucau

Lors des incidents du mois de septembre, suite aux plaintes, la Mairie a contacté l'entreprise LBC. On aurait préféré que l'entreprise prenne contact rapidement pour informer la Mairie des événements afin qu'elle soit en mesure de communiquer l'information à ses administrés.

Philippe IVANDEKICS, Directeur LBC Tank Terminal

J'ai prévenu le plus vite possible l'ensemble des mairies concernées. Il se trouve que sur le site, nous n'avons pas repéré l'incident dans le délai où il s'est produit mais avec un temps de retard lié à la propagation vers l'extérieur. Dès que j'ai eu connaissance du retour d'information, j'ai appelé toutes les communes et j'ai écrit à la Mairie de Boucau et à celle d'Anglet.

Alain PERRET, Mairie de Tarnos

Vous avez présenté les raisons et les conséquences, nous avons reçu des plaintes très nombreuses relatant notamment des malaises, des vomissements, des étourdissements, des problèmes sur les enfants hospitalisés. En termes de santé publique, les citoyens s'interrogent et interpellent les élus. M. Le Maire de Tarnos a émis différents courriers à l'attention de la Préfecture des Landes interpellant les services de l'Etat et rappelant que les communes riveraines ne sont pas chargées de la communication. Il est nécessaire de communiquer et d'informer les populations sur la nature des produits qui ont été émis et qui ont causé des nuisances importantes auprès de la population. A ce titre, j'interpelle LBC mais également les services de l'Etat et la DREAL. Les courriers envoyés en septembre sont toujours sans réponse.

Philippe IVANDEKICS, Directeur LBC Tank Terminal

Je découvre que des courriers ont été envoyés aux autorités locales. Ce serait bien aussi qu'on puisse en avoir une copie. Il est important pour nous d'avoir un retour de la part des mairies. Notamment parce qu'il arrive que l'on découvre par les médias qu'elles n'ont jamais été informées de ce qui se passait.

Jean DURDEYTE, ZIPADOUR

L'arrêté préfectoral prescrit que toutes les dispositions doivent être prises pour ne pas émettre de gaz odorants, etc.

- Quels sont les moyens de LBC pour remédier à cette question ?
- LBC est une entreprise SEVESO II donc dispose d'un POI et du PPI. Pourquoi la phase d'information du public liée au PPI n'a-t-elle pas été activée ?

Philippe IVANDEKICS, Directeur LBC Tank Terminal

Le PPI est de la responsabilité de l'Etat. Le POI n'a pas été déclenché car il n'y a pas eu d'accident grave.

Pour ce qui est de l'arrêté préfectoral, nos installations sont équipées d'écrans flottants à terre pour éviter les évaporations. On s'est trouvé dans une situation de nouveau produit et de nouvelles provenances beaucoup plus odoriférantes. On prend toutes les mesures pour éviter cette nuisance.

Michel AMIEL, DREAL

Le PPI n'a pas pour objet de pourvoir à ce type de situation dans la mesure où il intervient en cas d'accident extérieur susceptible d'avoir des effets sur l'établissement.

Quand aux prescriptions de l'arrêté, il s'agit de prescriptions générales qui prévoient que l'exploitant prenne toutes les dispositions pour éviter des situations d'émissions récurrentes. Là, on s'est trouvé dans une situation exceptionnelle.

Le problème des odeurs n'est pas nouveau et la résolution n'est pas aisée. La DREAL s'en est préoccupé bien avant les incidents de septembre. Dans le contexte nouveau de changement de trafic nous avons engagé des discussions et c'est pour cette raison que les mesures demandées pour éviter les odeurs et les travaux pour y parvenir sont déjà en cours de réalisation.

Jean DURDEYTE, ZIPADOUR

Il y a eu un nuage toxique sur Boucau, Tarnos, et jusqu'à Mouguerre, donc il y a eu un problème de santé publique, comme en témoignent les 1500 signatures de la pétition. Des brûlures aux yeux, des problèmes respiratoires, et aucune information sinon celles de la DRIRE donc chacun a appelé à titre personnel sa municipalité. N'aurait-il pas été opportun d'avoir la cellule minimum d'information et de conseil prévue par le PPI ?

Michel AMIEL, DREAL

Etant en déplacement ce jour-là mais informé par un appel de la Mairie de Tarnos, j'ai immédiatement contacté LBC qui a pu répondre sur la nature du produit. Il ne s'agissait pas d'un nuage toxique mais d'un produit qui étant pur est étiqueté nocif. A ce titre, quelques ppm dans l'atmosphère ne peuvent pas poser de problème de santé publique même si cela peut poser effectivement des problèmes de forte gêne. Il s'agit de nuisances et on a demandé à LBC d'y remédier. En aucun cas, il ne s'est agi d'un problème de santé publique.

Laurent NUNEZ, Sous-Préfet de Bayonne

Pour répondre, ayant reçu l'association ZIPADOUR, et étant donné l'existence d'une pétition, on voit clairement l'intérêt qu'il y a pour tous d'améliorer la communication quand il y a un incident de ce genre. Même s'il n'a pas d'impact sur la santé publique, on doit réfléchir au moyen d'améliorer la communication qui ne peut se résoudre à un coup de fil passé aux maires des communes. On peut penser qu'une partie au moins de rumeurs qui circulent sont dues au fait qu'on a pas été suffisamment efficace en termes de communication au moment où cela s'est produit. On pourra parler à un autre moment de propositions qui sont faites pour améliorer l'information en temps réel.

Georges CINGAL, SEPANSO

Si l'on suit le raisonnement de M. AMIEL, on peut se demander si l'information communiquée sur le relargage est sincère et véritable et s'il n'y a pas eu relargage de produits plus toxiques. Dans d'autres lieux d'émanation de mercaptans, on n'a jamais eu de tels effets au plan sanitaire. Il sera nécessaire de regarder de plus près quel est l'événement réel qui s'est produit.

### **2<sup>ème</sup> présentation : David MASSARDIER, Directeur AGRIVA – Présentation jointe 2010 12 07 SPPPI AGRIVA**

La présentation est jointe au compte-rendu. Les apports et précisions qui n'y figurent pas sont reprises ci-dessous :

Après quelques prémices au mois d'août, il s'est produit au mois de septembre une situation de coloration inhabituelle des fumées au niveau du rejet principal.

Pour comprendre ce qui s'est passé (cf synoptique présentation) :

Au niveau du process, on a une utilisation d'eau puis un séchage pour l'évaporation de l'eau contenue dans les granulés par le moyen d'un sécheur primaire et d'un sécheur secondaire, tubes rotatifs dans lesquels circulent les engrais ainsi qu'un courant d'air chaud. En sortie des tubes, on a une station de traitement des émissions avant rejet à l'atmosphère.

Pour la production d'air chaud, deux sources sont possibles, un brûleur gaz et une chaudière biomasse depuis 2006. Les entrées d'air sont donc l'air de combustion pour les brûleurs et un air de dilution.

Au niveau du traitement des gaz, en 2002, a été réalisé un nouveau lavage de gaz (conforme aux arrêtés préfectoraux) avec deux objectifs principaux, l'amélioration du traitement des émissions gazeuses et surtout le recyclage des eaux de lavage au sein du process. Ce lavage donne entière satisfaction dans les niveaux d'analyses prescrits par l'arrêté.

Bien qu'aucun problème n'ait pu être révélé par les analyses, les fumées ont présenté une coloration très importante. Immédiatement, de nouvelles analyses ont été effectuées par le laboratoire extérieur, présentant des valeurs normales, sauf pour les poussières avec un niveau de 60mg/Nm<sup>3</sup> au lieu de 25mg/Nm<sup>3</sup>. Les données du process ont été analysées sur plusieurs jours, un check up complet du process a été fait sur place. Aucun des éléments n'a permis d'identifier une source de dysfonctionnement au niveau du lavage de gaz. On est donc remonté à la source d'air, notamment l'air de combustion par la chaudière biomasse à bois.

Le process de la chaudière a été analysé de manière approfondi. L'analyse a révélé des entrées d'air parasite, non maîtrisées, qui engendraient à l'intérieur une mauvaise dépression, et entraînaient une très mauvaise combustion du bois. D'épaisses fumées noires, dues à la mauvaise combustion, sortaient de la chaudière et entraient dans les tubes sécheurs.

L'action immédiate a été l'arrêt de la chaudière biomasse au profit du brûleur gaz. Il y a eu ensuite une intervention sur la chaudière pour régler les dysfonctionnements et elle a été redémarrée courant octobre. On a ajouté l'élément dépression dans les contrôles qui constitue un indicateur de la bonne combustion au sein de l'outil.

### **Questions-Réponses**

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable Mairie Anglet

Suite à de nombreuses plaintes de riverains, on s'est adressé à la DREAL qui nous a fait part de l'origine des produits qui pouvaient être un facteur de mauvaise qualité des rejets.

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Début septembre, on a cru qu'il s'agissait d'une mauvaise qualité de bois avec la présence de particules, d'écorces, etc.

Une des sources possibles était aussi dans la qualité des engrais. Il peut y avoir des quantités plus ou moins importantes de matières organiques dans les phosphates qui colorent les eaux de lavage. Après vérification et vidange des bacs, on a vu qu'il n'y avait pas d'incidence sur les fumées.

Quelle que soit la nature des produits utilisés, la performance du traitement des gaz en règle générale doit pallier à ce type de problème.

Victor PACHON, CADE

Après avoir résolu le problème du brûleur et celui des poussières, le dépassement était-il résolu ?

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

C'était le cas. On n'a pas encore le rapport écrit de l'analyse trimestrielle mais on sait que les résultats sont positifs.

Michel BOTELLA, Animateur Groupe Eau

Pour prolonger sur la qualité des matières premières, concernant la biomasse avez-vous un contrôle de la qualité du bois avant entrée dans la chaudière.

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Un contrôle visuel est fait.

Michel BOTELLA, Animateur Groupe Eau

Dans le cadre de l'alimentation de grands sites industriels, nous avons développé à la DRIRE Landes et avec le Centre Technique du Bois, un travail sur la récupération du « bois déchet » pour le transformer en bois dit de qualité combustible. Cela suggère que pour être un carburant, il faut au bois des qualités pour pouvoir répondre au procédé de combustion. C'est une question fondamentale car elle entre dans les Plans climat européen, national, régionaux et départementaux. Cette notion de bois dit de qualité combustible est très importante puisque la combustion, y compris la bûche dans la cheminée, peut générer des impacts sur l'environnement et la santé. Brûler du bois est très intéressant du point de vue du bilan carbone mais n'est pas sans effets collatéraux.

Michel AMIEL, DREAL

J'avais constaté que le panache des fumées n'avait pas sa couleur normale quelques jours avant l'incident et pris contact avec l'entreprise. Dans un premier temps, la qualité des phosphates ou plus exactement leur granulométrie a été évoquée comme origine potentielle du problème. Puis cette piste écartée, la qualité du bois a été envisagée. Il s'est avéré que finalement c'était les paramètres de la combustion qui n'allaient pas. Même si on ne communique pas, on est attentif à ce qui se passe sur le terrain.

David MASSARDIER, Directeur AGRIVA

Effectivement, les alertes du mois d'août provenaient de la DREAL.

En général, en tant qu'industriels, on n'est pas de très bons communicants, on est des techniciens et on se focalise sur la recherche des solutions pour résoudre les dysfonctionnements sans forcément communiquer. Par contre, au niveau des municipalités

vous êtes plus à même de pouvoir communiquer. J'ai eu, en direct, la municipalité de Tarnos qui s'est inquiétée et qui nous a appelé. Je trouve regrettable qu'Anglet envoie un courrier à la Préfecture sans venir à la source demander des réponses. On a des progrès à faire au niveau communication mais on est ouvert et transparent, n'hésitez pas, appelez-nous.

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

En ce qui concerne la Mairie d'Anglet, nous avons interpellé la DREAL pour savoir ce qui se passait. On a reçu une réponse par mail de M. AMIEL qui nous a paru satisfaisante.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

On y reviendra avec les orientations du SPPPI. L'information en amont est au cœur du sujet. Il s'agit de parvenir à être au courant au début du problème et ne pas attendre que les gens se plaignent et que la situation devienne ingérable.

### **3<sup>ème</sup> présentation : Pierre DASTARAC, Directeur Industriel CELSA France – Présentation jointe 2010 12 07 SPPPI CELSA France**

La présentation est jointe au compte-rendu. Les apports et précisions qui n'y figurent pas sont reprises ci-dessous :

Rappel : CELSA France est une aciérie électrique fabriquant de l'acier pour la construction sous forme de produits longs. Les billettes sont envoyées dans des laminoirs où l'acier est transformé en rond à béton. Environ 1 million de tonnes est fabriqué, chaque année, à partir de ferrailles récupérées à 60% dans la région et à 40% en importation de pays d'Europe et de Russie. 260 personnes sont employées en permanence sur le site.

Synthèse des améliorations apportées en termes d'émissions diffuses au cours des deux dernières années (et en cours) :

#### ➤ 2009 Modification du système de dépoussiérage du four

Des émanations de fumées, non canalisées et non traitées, avaient lieu lors du chargement des ferrailles dans le four. Ceci était dû au départ à une mauvaise conception de la hotte avec des bouches latérales peu efficaces et à un lanterneau situé à proximité de la hotte qui lors des débordements de fumées les laissait s'échapper.

Pour régler ce problème, l'entreprise a été accompagnée par une société d'ingénierie spécialisée dans les systèmes de dépoussiérage des aciéries qui a fait une modélisation complète de tous les flux de fumées lors du chargement. Suite à cette modélisation numérique, différents types de hotte qui pourraient être efficaces ont été modélisés. La technologie choisie a consisté à mettre en place des tubes à l'intérieur de la hotte.

Les trois principales actions menées sont :

- la réfection du bardage qui commençait à être vétuste,
- la suppression des bouches latérales d'aspiration et l'introduction de tubes pénétrants pour capter les fumées au plus près de la source d'émission limitant ainsi les émissions diffuses,
- la mise en place d'une hotte déportée qui rattrape une partie des fumées qui pourrait partir vers le lanterneau en cas de débordement.

Ce chantier s'est déroulé au mois d'août 2009, pendant 4 semaines et a mobilisé 40 personnes par jour. Le coût du chantier est de 1.5 M€ soit 75% des investissements de 2009.

Les résultats obtenus ont été positifs soit une réduction d'environ 75% des rejets.

➤ 2010 Modification de l'atelier des scories noires

Autre point d'émissions diffuses de l'aciérie, le chantier a été réalisé en août 2010.

Il y avait un problème d'émission de poussières lorsqu'on remuait les scories rouges en lien avec une configuration inadaptée :

- une salle unique où l'on triturerait ces scories rouges,
- une hotte sous-dimensionnée,
- pas de récupération des eaux de refroidissement,
- aucune récupération des fumées générées.

La société d'ingénierie a fait une étude par modélisation numérique des différents flux de poussières et de fumées dans l'entreprise et a mis en évidence les rejets qu'il fallait supprimer ou canaliser.

La solution a consisté en la mise en place d'une nouvelle hotte :

- disposant de deux compartiments permettant de traiter d'un côté les poussières sèches et les envoyer directement dans le système de dépoussiérage donc suppression des émissions de poussières sèches vers l'extérieur ;
- disposant d'un système de vannes permettant l'extraction de la vapeur lorsqu'on mouille les scories.

Un système de récupération de toutes les eaux a également été mis en place afin de les recycler et de les renvoyer vers le système de traitement des eaux.

Le chantier s'est écoulé sur trois semaines mobilisant 40 personnes par jour. Le coût s'élève à 1.15 M€ soit près de 90% des investissements de l'année.

Les résultats officiels ne sont pas délivrés à ce jour. Des mesures ont été faites avec la société d'ingénierie et ont révélé des résultats très encourageants. L'objectif est atteint et l'arrêté technique respecté.

➤ 2011 Réfection de l'atelier des scories blanches

Produit très volatile composé de chaux et de magnésie, manipulé à chaque coulée et formant un panache blanc. Des essais ont été menés en septembre pour valider la solution technique. Les travaux seront lancés durant le premier semestre 2011.

### Questions-Réponses

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

S'agit-il des scories blanches qui ont été utilisées par la Région Aquitaine pour réaliser des blocs de granulats pour conforter les digues ?

Pierre DASTARAC, Directeur Industriel CELSA France

C'est le cas. Il s'agit de sous-produits, des laitiers issus de la métallurgie. Ces scories blanches constituent une partie de la matière qui est utilisée. La plus grosse partie est constituée par les scories noires (95% des granulats utilisés en TP). Ce sont des produits susceptibles de se substituer notamment à l'ophite dont les carrières sont en voie d'extinction.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

Nos interrogations, posées à la Région et auxquelles le Président a répondu, portent sur la composition de ces scories et le relargage éventuel d'éléments nocifs dans l'environnement notamment aquatique.

Pierre DASTARAC, Directeur Industriel CELSA France

C'est un produit très neutre composé essentiellement d'oxyde de fer (30% environ), de chaux et de silice. Aucuns métaux lourds. Ces produits sont suivis de très près par des mesures de lixiviation faites en permanence dont les résultats sont à la disposition des intéressés.

Victor PACHON, CADE

Au sujet de la lixiviation des scories blanches ou noires et de son contrôle, on a toujours quelques doutes notamment parce que certains pays ont abandonné ces produits. On ne le trouve pas si neutre et on n'est pas tout à fait satisfait des contrôles qui sont faits. On souhaiterait qu'ils soient approfondis.

Au sujet de la nouvelle hotte, l'arrêté préfectoral va-t-il prévoir un contrôle de ses rejets ?

Michel AMIEL, DREAL

L'action qui est entreprise depuis trois ans découle de l'examen du bilan décennal qui avait engendré la prise d'un arrêté complémentaire par les deux Préfets imposant d'agir sur les scories noires et blanches et sur la hotte du four. Cet arrêté prévoyait également que des contrôles seraient faits sur les émissions canalisées ainsi que sur les émissions diffuses.

Cela va donc rentrer dans l'ensemble des contrôles effectués sur l'aciérie notamment sur la cheminée qui se situe à la sortie du hall des scories noires.

Pour ce qui concerne la lixiviation des scories, il y a des groupes de travail qui planchent sur le sujet. Récemment, un guide a été publié sur l'utilisation des scories et des laitiers d'aciérie. Guide qui n'existait pas au moment de l'implantation de l'aciérie. On a utilisé les textes dont on disposait. A ce moment-là, dans les autres aciéries de France, on se préoccupait peu de savoir ce que devenaient les scories.

On sera amené à revoir la question de l'utilisation des scories à la lumière du nouveau texte.

Pour ce qui est de leur utilisation pour faire des blocs d'enrochements, on en est au stade de projet, quelques essais ont pu être faits et une étude est en cours.

Depuis le démarrage de l'aciérie, les scories font l'objet de tests de lixiviation normalisés et n'ont jamais révélé de problème y compris au cours des premières années où on avait demandé de disposer un réceptacle pour une lixiviation naturelle par les eaux météoriques, de récupérer dessous les percolats naturels et de les analyser.

M. AGOSTINI – Chef du Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine

Les scories peuvent entrer dans la constitution des bétons que l'on utilise dans les blocs pour consolider les digues à l'entrée du Port. On peut utiliser des granulats naturels extraits de carrières qui sont en voie de disparition. On peut également utiliser des granulats artificiels tels que ceux constitués à partir des scories. Cela a déjà été fait par le passé. Ces granulats artificiels sont conformes à une norme européenne portant sur les granulats pour béton. L'étude en cours, à laquelle la Région participe, consiste à suivre de manière très précise le côté « durabilité » du béton. Ce n'est pas la qualité du béton ou le risque de pollution qui sont étudiés mais le comportement intrinsèque de ce béton soumis aux houles pour avoir une approche fine de sa durabilité et connaître les besoins en entretien et en intervention.

Le procédé n'est pas nouveau. Le Port autonome du Havre l'utilise déjà.

Il est connu mais moins utilisé. On a donc moins de données sur le comportement de ces bétons et on souhaite disposer d'une connaissance plus approfondie.

Pierre BOCCARDO, IDEAL

Concernant les émissions diffuses de CELSA France, nous avons remarqué, dans un rayon de quelques kilomètres autour de l'aciérie, des dépôts de poussières chargées de particules

métalliques notamment sur les appuis de fenêtres. Ces poussières sont inhalées par les populations. Les travaux effectués vont-ils réduire de manière conséquente ces poussières ?

Pierre DASTARAC, Directeur Industriel CELSA France

Nous avons des capteurs situés un peu partout autour de l'aciérie. Les particules métalliques sont en général des scories sous forme de poussière, contenant 30% d'oxyde de fer. L'étude de risque sanitaire va sortir prochainement et nous dira, par rapport aux quantités prélevées et à la nature des substances, dans quelle mesure il s'agit d'une pollution ou pas.

Michel BOTELLA, Animateur Groupe Eau

Concernant l'impact environnement-santé, on évoque souvent les panaches de ADA. Considérant que ce qui va dans l'air va dans l'eau, il ne faut pas oublier en tant que passif la période des 15 années de production d'émissions importantes.

Les analyses de l'IFREMER sur l'huître du Marégraphe, ont montré que l'on retrouve des qualités de métaux lourds rejetés par ADA dans l'organisme de l'huître. Par exemple 2 fois la valeur nationale sur le Chrome. Ce passif est important pour interpeller l'ARS. Dans les rejets, il y avait également de la dioxine pour laquelle nous avons atteint 3g dans les années 2001-2004. Ce passif concerne l'ARS. Il est important afin de pouvoir faire résonner les plaintes qui ont été formulées, et l'état sanitaire du bassin estuarien. C'est une question récurrente à laquelle on n'est pas encore arrivé à répondre. Lorsqu'on a participé à des études épidémiologiques, on a constaté qu'économiquement, les industriels s'y sont retrouvés et la population aussi. Donc, je reformule, au bilan ne pas oublier le passif, mettre en lien les rejets et ce que l'on a retrouvé sur les huîtres, dans l'eau, etc. L'ARS a un rôle important au moment où l'on met en place le Programme Régional Santé Environnement.

Mme DULIN – Responsable du Pôle Santé environnementale, ARS 64

Dans le cadre de nos missions, nous ne nous sommes pas penchés sur le cas de l'huître. Nous réalisons le contrôle sanitaire des eaux de baignade, des eaux potables, de ce qui est alimentaire.

Nous ne traitons pas l'impact des rejets industriels sur la santé publique.

Aucune zone dans le département n'est autorisée pour la pêche de loisir.

Pour ce qui concerne le contrôle et la qualité des eaux de baignade, les métaux lourds n'ont pas d'influence sur la santé. C'est essentiellement la pollution bactériologique qui a un impact.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

La pêche de loisir n'est pas autorisée alors qu'il y a une pêche professionnelle autorisée sur l'estuaire ?

Mme DULIN – Responsable du Pôle Santé environnementale, ARS 64

Le ramassage de coquillages n'est pas autorisé.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

Les niveaux de métaux lourds mesurés dans les eaux de l'Adour dont le panache se jette sur les plages des Cavaliers et de la Barre, pourraient-ils avoir une incidence en matière sanitaire sur les baigneurs ?

Mme DULIN – Responsable du Pôle Santé environnementale, ARS 64

Non, il faudrait une exposition très importante. Le problème en matière de qualité des eaux de baignade, c'est la bactériologie et pas la pollution par les métaux lourds.

## **PARTIE II**

### **Présentation des résultats de l'étude « Nouvelles orientations pour le SPPPI Estuaire de l'Adour » – Valérie BEDERE – Présentation et Rapport intermédiaire joints**

La présentation est jointe au compte-rendu. Les apports et précisions qui n'y figurent pas sont reprises ci-dessous. **L'ensemble des éléments de l'étude est fourni en annexe dans le document de travail intitulé « Rapport intermédiaire Etude SPPPI Estuaire Adour 2010 ».**

- Historique, structuration et évolutions récentes des SPPPI en France

La chronologie des SPPPI

La création des SPPPI en France s'est faite en 4 temps. Début des années 70, les deux premiers SPPPI puis au début des années 90, 6 nouveaux SPPPI, puis fin 90, 3 SPPPI et pour terminer au cours des années 2000, 4 SPPPI sont créés de manière plus étalée.

SPPPI PACA - 1972

SPPPI Basse Seine - 1977

Secrétariat Permanent pour la prévention des problèmes industriels Toulouse - 1990

SPPPI Côte d'Opale Flandre – 1990

**SPiRAL** Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise - 1990

SPPPI Estuaire de la Loire - 1992

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'Agglomération de Strasbourg - SPPPI Strasbourg-Kehl – 1992-93

SPPPI Vallée de Seine - 1993

SPPPI Centre spatial guyanais - 1997

SPPPI de l'Artois - 1998

SPPPI Estuaire de l'Adour - 1998

SPPPI de la Presqu'Île d'Ambès - 2001

SPPPI Zone Industrielle de Lacq - 2003

SPPPI Hainaut Cambrésis Douaisis - 2007

SPPPI Grenoble - 2010

Au cours des dernières années, on constate un mouvement d'interrogation de la part de l'Etat mais également de la part des membres des SPPPI comme en témoignent les récentes évolutions présentées par la suite, qui portent principalement sur la structuration, la pérennité et l'avenir des SPPPI ainsi que leurs besoins en termes de moyens financiers et humains.

La structuration des SPPPI

Les SPPPI présentent des structurations très diverses en fonction notamment de la taille des bassins industriels. On peut constater que les SPPPI les plus anciens sont aujourd'hui plus structurés, dotés de moyens et dont la pérennité ne semble pas compromise.

D'autres ont vécu des pertes de vitesse, des périodes de sommeil susceptibles de remettre en question la pertinence de leur existence.

Les évolutions récentes

Depuis 2008, on constate un mouvement de prise en considération, d'interrogation, d'organisation au sein des SPPPI et du côté de l'Etat.

le Code de l'Environnement, dans sa section 6, intègre deux articles portant sur la création des Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels, en août 2008.

Un

Club des SPPPI est créé et doté d'un extranet pour l'échange et le partage d'expérience entre par les SPPPI en octobre 2008.

Le SPPPI PACA réalise fin 2008 une étude portant sur les attentes de ses membres concernant la mise en place d'un SPPPI « nouvelle version ».

En janvier 2010 à Bordeaux, la Charte SPPPI issue des travaux du Club des SPPPI est adoptée.

Le Ministère de l'Économie de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, commande une étude «

Bilan des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) en France - Leurs forces et leurs faiblesses » dont les résultats sont diffusés en mars 2010

➤ Résultats de l'étude

Identification des organismes et modalités d'enquêtes

9 enquêtes ont été réalisées au cours de 8 entretiens et un retour par mail auprès des personnes suivantes :

M. DAUBAGNA – Adjoint à l'environnement, Mairie Anglet et Président du SPPPI

Mme COURREGES – Responsable environnement et développement durable, Mairie Anglet

M. BOTELLA – Animateur Groupe Eau SPPPI

M. CAUSSE – Mairie de Bayonne

M. CARRERE – Représentant le Président de la Communauté de communes du Seignanx

M. AMIEL – DREAL AQUITAINE, Bayonne

M. AGOSTINI – Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine

M. MARTY- Port de Bayonne – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

M. LAJUSTICIA – Port de Bayonne/CCI de Bayonne Pays Basque

M. BOCCARDO – Association IDEAL

M. IVANDEKICS – Président de Port Bayonne Avenir, Directeur de LBC Tank Terminal

Au cours des entretiens, un questionnaire a été renseigné permettant d'aborder les points d'étude (cf Rapport intermédiaire).

#### Le rôle du SPPPI Estuaire de l'Adour

D'après les réponses et l'avis du bureau, le rôle du SPPPI Estuaire de l'Adour pourrait se définir selon les deux points suivants, l'un étant d'ordre général, l'autre étant une attente locale spécifique :

- Les missions définies par la Charte des SPPPI (cf Rapport intermédiaire).
- Deux objectifs propres :

La gestion de la transparence des informations liées aux impacts environnementaux des activités industrielles à l'égard des riverains.

La réalisation d'une communication active permettant d'informer sur les évolutions positives des actions environnementales mises en œuvre par les industriels.

#### Questions-Réponses

Christophe TERRASSE, CELSA France

Ces deux missions sont prises complètement en compte par CELSA France. Engagée dans une certification EMAS, la communication va être faite par le moyen de la publication d'un rapport environnemental annuel au cours du premier trimestre de l'année prochaine. La gestion de la transparence est également complètement assurée puisque ces données sont validées par des cabinets extérieurs accrédités.

Si ces deux missions sont assignées au SPPPI, cela signifie-t-il que la communication doit passer par le SPPPI et que le SPPPI diffuse ensuite aux parties intéressées ? Ou bien, la communication doit-elle se faire par des canaux naturels qui sont pour nous définis par le référentiel EMAS sous la forme de la diffusion de rapports environnementaux aux riverains et autres ? Est-ce que les deux ne sont pas contradictoires ?

Georges DAUBAGNA, Président SPPPI Estuaire de l'Adour

Je ne pense pas que ce soit contradictoire. Ce que nous recherchons dans la restructuration du SPPPI sur le volet Environnement, c'est d'avoir une réactivité et les moyens nécessaires à faire vivre notre site Internet pour précisément ne pas attendre un an pour avoir la publication des résultats. L'objectif, c'est d'avoir une réactivité et des moyens suffisants pour avoir un contact direct avec les entreprises notamment lors d'événements accidentels ou autres pour alimenter le site Internet et répondre ainsi au besoin d'information.

Cela n'empêche pas naturellement l'entreprise de communiquer.

Christophe TERRASSE, CELSA France

Est-ce que ça s'ajoute au rôle de la DREAL à qui nous envoyons toutes ces données mensuellement et trimestriellement ? Ne peut-il pas y avoir une organisation entre le SPPPI et la DREAL pour la récupération de ces données et la diffusion en ligne ?

Philippe CHAPELET – Chef de service, Service Prévention des Risques, DREAL Aquitaine

Il faut bien différencier les rôles de chacun. Il y a un rôle de réactivité immédiate qui est assuré par la DREAL. Si la crise est grave, la Préfecture entre en jeu. Ce n'est pas le rôle du SPPPI et ça a été débattu et cadré lors des discussions du bureau élargi. Là où le SPPPI doit être réactif, c'est pour apporter de l'information pédagogique en donnant des explications, des

informations cohérentes et perceptibles par la population ce que la DREAL ne peut pas faire disposant de données brutes.

Georges CINGAL, SEPANSO

Rappelle qu'il est administrateur de France Nature Environnement dont la communication par le site Internet est performante. Les deux choses ne sont pas contradictoires. Sur notre site, nous reprenons, pour chaque thématique, les questions les plus fréquemment posées.

Par ailleurs, je suis ravi de votre engagement, en tant que contributeur à l'émergence de la certification EMAS par ma fonction au Bureau Européen de l'Environnement.

Ce que propose M. DAUBAGNA, de mettre en ligne les données, c'est simplement aussi mettre un lien permettant d'accéder à votre rapport environnemental. Cela vous permet de mettre en ligne l'information telle que vous souhaitez la communiquer.

### Les actions à développer

Parmi les propositions d'actions à développer le bureau s'est accordé sur les actions suivantes (non exhaustif et ouvert aux contributions) :

- Editer un bulletin régulier d'information,
- 
- Accéder aux retours d'expérience,
- 
- Inciter aux pratiques durables.

Les points ci-après ont également été proposés de manière moins prioritaire mais cependant partagée par un certain nombre :

- Informer sur les événements marquants,
- Accroître la communication vers l'extérieur,
- Editer des dossiers de presse sur les actions réalisées,
  
- Etre « Force de proposition »,
  
- Activer et animer le site Internet.

### Questions-Réponses

Georges CINGAL, SEPANSO

Je suis surpris que le site Internet figure seulement dans les points secondaires. Il découle du besoin exprimé de développer la communication. Doit-on comprendre qu'on s'est trompé en créant le site Internet ?

Valérie BEDERE

Pour un certain nombre de membres du bureau élargi, bien que par manque de moyens, le site Internet n'a pas été très alimenté, dans la mesure où il permettait la présentation du SPPPI et la diffusion des compte-rendus des groupes de travail et des plénières, ils considèrent qu'il a tenu son rôle. Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas être amélioré notamment en tant qu'outil support de l'objectif prioritaire de renforcer la communication.

En revanche, pour un certain nombre, la communication à développer passe de manière prioritaire par cet outil incontournable qu'est le site Internet, comme vous le signalez.

### Les limites du SPPPI Estuaire de l'Adour

Au niveau des acteurs :

La composition des collèges élargie dans le cadre de l'Arrêté de septembre 1998 est jugée satisfaisante.

Le Président a proposé d'y ajouter les syndicats de salariés (comme c'est le cas dans d'autres SPPPI).

Au niveau de la définition du périmètre du SPPPI, deux notions doivent être prises en considération :

- Le périmètre d'action portant sur la « zone industrielle portuaire »,
- Le périmètre d'influence plus large.

### Questions-Réponses

Philippe IVANDEKICS, LBC Tank Terminals

Cette discussion est récurrente depuis le démarrage du SPPPI. Il faut bien fixer une limite à nos travaux. On pourrait aussi bien considérer que depuis la fermeture des Raffineries du Midi, le périmètre s'étend jusqu'à Bordeaux puisqu'il y a 20000 camions qui partent par la route. On peut au moins travailler sur une zone que l'on maîtrise autour de cette table. Les 4 communes ainsi que les 2 communautés de communes dans la version élargie sont suffisantes.

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

La notion de zone d'influence est pertinente par rapport aux pollutions qui peuvent transiter par l'Adour et par les vents dominants notamment. Il ne s'agit pas de s'étendre outre mesure. Cependant, l'extension à la Communauté de communes Nive Adour est également opportune en lien avec les pollutions transitant par l'Adour issues de la zone portuaire et celles liées aux STEP.

L'intérêt est de pouvoir réunir tous les acteurs concernés autour de la table et de trouver ensemble des solutions pour la réduction des pollutions et pour la mise en oeuvre d'un véritable développement durable. Il ne s'agit pas de saucissonner le territoire mais bien d'envisager les problèmes dans leur globalité. Il s'agit de raisonner globalement pour pouvoir agir localement. Si on ne prend pas l'ensemble des problèmes liés à l'Adour et à l'Estuaire en amont, on n'arrivera pas à trouver des solutions.

Philippe IVANDEKICS, LBC Tank Terminals

Il ne faut pas oublier que les SPPPI porte sur les pollutions industrielles. Les STEP sont responsables des pollutions des eaux de baignade mais ne sont pas industrielles même si elles sont soumises au régime des installations classées.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable Mairie Anglet

Il est important de garder les deux périmètres puisqu'il y a effectivement d'une part, le périmètre d'action qui porte bien sur les pollutions industrielles et qui concerne les process et les rejets, et d'autre part, les impacts de ces rejets qui débordent du cadre strict de la zone industrielle, notamment le panache de l'Adour qui impacte largement les plages.

Victor PACHON, CADE

L'appellation Estuaire de l'Adour convient bien mais pas ne doit pas être restrictive. Les études faites sur les apports de l'Adour Amont sont nécessaires. Aussi bien pour dédouaner

les industriels, que pour expliquer certains problèmes de la pêche et de la qualité des eaux de baignade, des études sur un périmètre élargi peuvent être nécessaires.

Michel BOTELLA, Animateur Groupe Eau

La Charte des SPPPI élaborée au sein du Club Inter-SPPPI a posé la question de ce qui est regardé au sein du SPPPI. Une entreprise certifiée EMAS ou ISO 14001, quand elle communique, ne sait pas l'écho qu'elle va avoir. On s'est rendu compte dans des enquêtes que ce n'est pas l'industriel qui est le mieux placé pour parler de lui. Un des meilleurs laboratoires qui existe est la réaction citoyenne. Le SPPPI est donc l'intermédiaire pour aborder les problèmes de telle entreprise concernant les pollutions industrielles mais il faudra bien intégrer la Directive Cadre Eau, le SDAGE, prochainement le SAGE Adour aval, les conséquences des retombées sur l'écosystème Adour, etc. Le syndicat des pêcheurs pourrait témoigner du lien entre son activité économique et l'Estuaire de l'Adour. La limite du SPPPI est correcte (nous y travaillons depuis 1997) et le contenu doit être à la hauteur des engagements en lien avec le Grenelle II et ses grands principes tel que l'écosystème Adour. Quand on voit l'impact de la DCE au niveau du SCOT, territoire pertinent englobant l'Estuaire de l'Adour, et toutes les conséquences que les élus doivent prendre en considération, notamment les pollutions industrielles d'où qu'elles viennent. Par exemple l'impact des rejets des navires qui entre dans le Port, du point de vue atmosphérique, les carburants, point de vue eaux de ballast, on a des problèmes concrets qui dépassent largement les problèmes de LBC, de AGRIVA ou de ADA. Après tous les travaux qui ont été réalisés, il me semble qu'on a commencé à aborder ces questions. Elles sont un petit peu gênantes mais en tant que citoyens nous sommes contraints par l'Europe de les aborder. Si nous devons être transparents, nous devons arriver à comprendre ce qui se passe dans l'écosystème Adour. Nous sommes toujours en attente des tableaux des rejets à l'Adour des différentes entreprises, du rejet du SYDEC ou de la Mairie de Tarnos entre ADA et LBC. La Région a lancé une étude, les résultats pourront-ils être présentés au SPPPI ?

Pascal AGOSTINI, Chef du Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine

Les résultats de l'étude pourront être diffusés dès qu'on les aura. Concernant le périmètre, il y a effectivement le périmètre du sujet « source » et le périmètre du sujet « impact ».

Concernant un point évoqué avant et sa formulation, « *si on veut trouver des solutions* », il faut être prudent. Le SPPPI ne doit pas se substituer à d'autres structures. Il faut arriver à trouver un bon équilibre. L'information peut permettre parfois d'aller vers des solutions. Ce n'est pas de la mission propre du SPPPI mais celle d'autres structures de trouver des solutions.

Pascal MARTY – Directeur Ports et Equipements/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

L'objectif de cette réunion est de travailler sur une meilleure efficacité en termes de mission et de communication du SPPPI. On doit être ambitieux sur ces points mais si on veut être efficace, on a intérêt à se concentrer d'abord sur la zone industrielle et portuaire, laisser aux autres structures le soin d'agir sur leur périmètre et agir de concert lorsque c'est pertinent.

M. CAZEILS – Pilotage et Vice Président Port Bayonne Avenir

Concernant l'intervention de M. BOTELLA, elle me semble contradictoire avec les objectifs qui viennent d'être proposés au SPPPI. Si on prend en compte les eaux de ballast et les fumées des navires, il faut également prendre en compte les rejets de CO2 des voitures qui

viennent travailler sur le Port et pourquoi pas des membres du SPPPI qui se sont déplacés aujourd'hui.

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Pour répondre à l'intervention de M. MARTY, à titre personnel, je ne souhaite pas que l'on s'en tienne aux pratiques industrialo-portuaires. Pour moi, on doit raisonner globalement et agir localement.

En matière de communication, il est évident que nous n'allons pas nous substituer aux entreprises existantes qui font ce travail et nous allons être le plus prudent possible pour ne pas empiéter sur les prérogatives des uns et des autres. Cependant, on doit travailler dans l'intérêt général et il ne m'apparaît pas opportun de saucissonner les problèmes. Il est évident que les eaux de ballast vont impacter la qualité des écosystèmes de l'Adour. Si on parle de pollution globale, on ne peut pas s'en tenir à chaque pollution des industriels. Effectivement, il y a la pollution de l'air et dans ce cas on peut se demander pourquoi l'Etat, la Région, le Département font des plans Climat, pourquoi les Villes font des agendas 21, si on ne doit pas avoir une vision globale pour lutter contre les pollutions. C'est notre environnement que nous défendons.

Se concentrer sur les pollutions industrielles me paraît insuffisant pour assumer les missions assignées au SPPPI.

Laurent NUNEZ, Sous-Préfet de Bayonne

Concernant le premier point consistant à ajouter les syndicats de salariés, il n'apparaît aucune difficulté puisque cela se fait déjà ailleurs et cela fonctionne plutôt bien dans la mesure où l'on n'en profite pas pour débattre des conflits relationnels ou autres extérieurs aux pollutions industrielles.

Concernant le périmètre, je comprends les préoccupations que vous exprimez. Le développement durable nécessite une approche globale. Cependant, la crainte exprimée par la CCI et la Région, est que le SPPPI vienne empiéter sur les travaux d'autres collectivités publiques qui ont en charge de bâtir un certain nombre d'outils et d'instruments de lutte contre les pollutions, de prévention et autres.

La proposition qui est faite n'est pas de saucissonner mais déjà de bien faire fonctionner ce qui existe. Il y a encore des efforts à faire à ce niveau, de l'information à améliorer, des contacts à fluidifier, etc.

Je suis d'avis de concentrer nos travaux d'abord là-dessus et donc sur la zone source même si cela ne nous empêche pas d'associer en tant que de besoin d'autres acteurs locaux.

La préoccupation de l'Etat au travers du fonctionnement du SPPPI, c'est qu'il soit efficace sur le sujet dont il est chargé. Après on verra si on peut déborder parfois sur d'autres études.

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

J'ai bien compris votre intervention. Cependant, si on s'en était tenu à cette définition des missions du SPPPI, on n'aurait pas eu les données issues de l'étude demandée par le SPPPI sur la qualité hydro-sédimentaire des eaux de l'Adour, réalisée entre 2000 et 2003, et qui nous ont permis d'alimenter les diagnostics concernant les profils de vulnérabilité des plages d'Anglet. Il ne s'agit pas de déborder des missions mais de faire bien le travail pour lequel nous sommes ici, notamment pour restructurer le SPPPI et lui donner les moyens de fonctionner. Dans ces conditions, dans le cadre de l'intérêt général, cela marchera bien, sans empiéter sur les prérogatives des uns et des autres.

Philippe IVANDEKICS, LBC Tank Terminals

Les études sur la qualité de l'eau de l'estuaire de l'Adour ont été lancées à la demande générale mais plus particulièrement celle des industriels pour faire un point zéro sur ce qui se passait dans l'Adour pour pouvoir déterminer « qui travaillait mal ». On a demandé d'analyser aussi bien la bactériologie que les métaux lourds pour avoir un état initial. Cela nous a permis de cibler les améliorations à apporter. Concentrons-nous d'abord sur ce que nous savons faire avant de déborder sur des périmètres plus larges.

### La gouvernance du SPPPI Estuaire de l'Adour

Il apparaît souhaitable de créer un règlement interne (faire évoluer la version existante) approuvé par l'Assemblée plénière précisant notamment la représentativité de chaque collègue, la désignation du Président, la désignation et le rôle du bureau.

En complément, il est proposé que soit examiné les deux possibilités suivantes :

- Le Président est désigné par une décision de l'Assemblée plénière,
- Le bureau est composé selon les règles précisées par le règlement interne comporte un représentant au moins (un titulaire et un suppléant) de chacun des collègues.

### Questions-Réponses

M. AMIEL, DREAL AQUITAINE, Bayonne

M. AMIEL rappelle que le bureau n'a aucune décision à prendre mais doit faciliter l'organisation des plénières.

Valérie BEDERE

Confirme et précise que les modalités de représentativité et d'organisation du vote peuvent être définies dans le cas où des décisions devraient être prises par la plénière.

### Le fonctionnement du SPPPI Estuaire de l'Adour

Les modalités suivantes sont proposées :

- 1 seul groupe avec des déclinaisons thématiques selon les besoins et l'actualité ;

-

4 réunions/an et 1 plénière ;

-

Une personne qualifiée et neutre, recrutée pour assurer l'animation, le secrétariat, la communication, l'ingénierie de projet ;

- Une association Loi 1901 pour le portage des travaux du SPPPI Estuaire de l'Adour ;

- Un co-financement par les membres : Etat, Région, Industriels, Collectivités, etc.

### Questions-Réponses

Pascal AGOSTINI, Chef du Service Développement et Exploitation du Port de Bayonne/Conseil Régional d'Aquitaine

La Région souhaite contribuer dans la limite de son règlement d'intervention qui ne permet pas de financer du fonctionnement. En revanche, elle peut financer des actions spécifiques.

### Les suites de l'étude

Il est proposé aux membres de la plénière d'effectuer un retour de leurs contributions :

A [valerie.bedere@wanadoo.fr](mailto:valerie.bedere@wanadoo.fr)

avant le **10 janvier 2011**

Le bureau élargi se réunira à nouveau en début d'année pour examiner les contributions et formaliser une proposition finale.

Les nouvelles dispositions seront présentées en plénière début avril 2011.

### Questions diverses

Georges CINGAL, SEPANSO

Quand pourra-t-on disposer de l'ensemble des documents de l'étude et de la réunion de la plénière ?

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable Mairie Anglet

Le rapport intermédiaire de l'étude et la présentation de ce jour peuvent vous être envoyés très rapidement. Le compte-rendu sera transmis dans quelques jours.

Michel BOTELLA, Animateur Groupe Eau

Demande si la réunion annoncée sur Raffineries du midi et Fertiladour est confirmée.

Michel AMIEL, DREAL AQUITAINE, Bayonne

M. AMIEL confirme qu'il dispose de tous les éléments nécessaires concernant le site FERTILADOUR et que cette réunion pourra être organisée à partir du début d'année. Pour Raffineries du Midi cela devra être un peu différé.

Philippe CHAPELET – Chef de service, Service Prévention des Risques, DREAL Aquitaine

Le Grenelle II redéfinit de manière assez générale la concertation. On peut s'interroger sur l'impact sur les SPPPI. Il sera utile d'intégrer ces nouveaux éléments à l'étude.

On a évoqué en bureau en lien avec la taille de la zone du SPPPI, la possibilité d'établir un lien avec le SPPPI de Lacq. Il faudrait aborder cette possibilité.

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Remercie l'ensemble des membres de la plénière pour leur participation et la richesse des débats. Si les moyens sont suffisants pour fonctionner on peut envisager de développer des synergies avec le SPPPI de Lacq. Encore faut-il que l'on puisse anticiper la chose dans la

création de l'association de portage et que l'on fonctionne dans un calendrier compatible et qui ne constitue pas un frein à la mise en place de notre nouvelle organisation.

J'ai bien entendu la demande portant sur l'organisation d'une réunion au sujet des sites Fertiladour et Raffineries du Midi mais se pose encore la question des moyens. Comment fonctionne-t-on dans l'attente de la mise en place de la nouvelle organisation ?

Laurent NUNEZ, Sous-Préfet de Bayonne

Le sujet de cette réunion est très important. On doit pouvoir se réunir à l'initiative de la Sous-Préfecture qui peut prendre en charge la logistique de la réunion.

Je voudrais insister sur le travail qui reste à faire pour améliorer l'information notamment par le développement du site Internet et dans la relation directe entre les industriels, la population et les associations. Concernant le périmètre, le cadre doit être clairement fixé mais n'empêche pas d'en déborder ponctuellement pour réaliser des études en fonction de l'actualité.

Pascal MARTY – Directeur Ports et Equipements/Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque

Début 2010, une vidéo a circulé, sur Internet notamment, comportant des enregistrements sonores d'une réunion du SPPPI avec des débats qui s'y étaient tenus.

Pouvez-vous nous préciser, si les débats sont enregistrés, quelle est l'utilisation des enregistrements, et si cette utilisation a été autorisée ou frauduleuse ?

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Je n'ai pas eu connaissance de cette vidéo ni de diffusion des enregistrements. La réunion était enregistrée par mon secrétariat à des fins de compte-rendu uniquement.

Philippe IVANDEKICS, LBC Tank Terminals

La vidéo est en ligne sur le site d'EITB. Cette initiative est déplorable et pose un véritable problème d'éthique.

Corinne COURREGES, Responsable Service Environnement et Développement Durable  
Mairie Anglet

Il faudra prévoir une clause de déontologie dans le futur règlement interne qui sera signée par tous.

Georges CINGAL, SEPANSO

Précise que l'on peut reproduire tous ses propos.

Philippe IVANDEKICS, LBC Tank Terminals

S'agissant d'un propos pris en direct et diffusé directement, c'est inadmissible.

Georges DAUBAGNA, Président du SPPPI Estuaire de l'Adour

Remercie et clôture.